
Trafic humain



Jean Bellefeuille, responsable du dossier JPIC / Justice, Paix et intégrité de la Création. Conférence religieuse canadienne.

Entre 8 000 et 16 000 immigrants illégaux entrent chaque année au Canada dont plusieurs sont des femmes et des enfants contraints de travailler comme esclaves domestiques ou dans l'industrie du sexe. Une industrie en pleine expansion qui génère chaque jour entre 200 et 300 nouveaux sites Internet pornographiques ! Au total, on parle d'un marché annuel de 400 millions de dollars au Canada seulement. Cela ne tient pas compte du trafic interprovincial de la prostitution qui est en croissance, ni de ces jeunes femmes recrutées à l'étranger arrivant légalement au Canada munies d'un visa d'aide domestique, de modèles ou de danseuses exotiques et qui, une fois au pays, sont forcées par leur « agent » de travailler comme danseuses dans les bars, dans les salons de massages ou comme escortes, pour finir comme prostituées le plus souvent droguées.

Engagement des religieuses

Les congrégations religieuses féminines ont perçu le drame de ces femmes et enfants victimes de cette nouvelle industrie de la mondialisation et s'efforcent de se porter à leur secours de multiples façons, notamment en revendiquant de nos gouvernements qu'ils mettent autant de ressources à protéger les victimes qu'ils en consacrent à traquer les criminels qui les exploitent.

À son Assemblée de 2003, la CRC choisissait le trafic comme sa principale priorité à l'instar de quelques communautés qui avaient déjà initié la marche, notamment les SNJM, les CND et les SSA avec leur dossier sur le trafic des femmes et des enfants, avec la pièce de théâtre bilingue « Perdues dans le trafic ». Celles-ci ont rapidement constitué CATHII, le comité d'action contre le trafic humain interne et international, qui regroupe des intervenantes et des chercheuses sur la réalité du trafic humain et qui œuvre en partenariat avec d'autres coalitions, dont la CLES, la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle.

Faire du lobbying

CATHII a jusqu'à aujourd'hui offert plusieurs sessions de sensibilisation sur le trafic et sur le lobbying. Malheureusement, le lobbying est souvent mal compris et fréquemment critiqué comme outil des grandes industries pour manipuler les décideurs politiques. Pourtant le lobbying fait depuis longtemps partie du processus politique démocratique.

Autrefois, à Londres, les membres du Parlement rencontraient leurs électeurs dans le foyer (lobby) de la Chambre des Communes pour y recevoir leurs suggestions. Il constitue une démarche acceptée et saine dans toute société démocratique. Plus le processus politique est transparent, plus le lobbying aura son rôle à jouer.

Parfois des religieuses manifestent de la réticence face au lobbying se demandant si celui-ci convient à des personnes consacrées. Il n'est pas question ici de politique partisane, mais de la politique comme gestion du bien commun où tous les corps sociaux – donc les congrégations religieuses – ont quelque chose à dire, un poids à faire peser, pour que les décideurs tiennent compte de celles et ceux que privilégiait Jésus lui-même. Jean-Paul II affirmait à ce sujet : « Ce n'est donc pas par opportunisme et par désir de nouveauté que l'Église, experte en humanité, se dresse pour la défense des droits humains. C'est par un engagement évangélique authentique qui, à l'image de celui du Christ, se tourne vers ceux (et celles !) qui sont en plus grande nécessité. Ce choix ne présuppose pas l'exclusion de quoi que soit, mais bien une préférence et un rapprochement envers les pauvres. C'est ce qui a porté à la révision des oeuvres traditionnelles pour répondre mieux aux exigences de l'évangélisation... »¹ La Congrégation pour les Instituts de vie consacrée déclare quant à elle² : « De fait, le témoignage de religieux et religieuses, qui se sont employés courageusement au soutien des humbles et à la défense des droits humains, s'est fait un écho

et lobbying

efficace de l'Évangile et de la voix de l'Eglise. »

En fait, en tant que religieuses et religieux, nous sommes bien placés pour influencer les décideurs politiques, car :

nous votons : Chaque religieuse au Québec et au Canada a le droit de voter et les politiciens comptent les voix. De fait, les députés savent que les religieuses sont engagées socialement et ont un impact. Aussi, ils les accueillent cordialement.

nous avons une expérience « de terrain » : Grâce aux services que nous rendons dans les paroisses, les groupes populaires et les organismes communautaires, nous sommes familières de la réalité quotidienne des gens ordinaires. Cette expérience donne à notre témoignage une crédibilité que les politiciens savent apprécier.

nous avons beaucoup de contacts: Comme membres de congrégations religieuses, nous disposons d'un vaste réseau de contacts dans toutes les sphères de la société, aussi bien au Québec, au Canada que dans le reste du monde. S'il y a l'ARPF au Québec, par exemple, il y a aussi la CRC/Kairos au Canada, Unanima International et Franciscans International au niveau mondial qui ont priorisé le trafic. Il y a là un potentiel de solidarité que n'ignorent pas les décideurs politiques.

Notre influence à des instances internationales pourrait faire par exemple que le Canada se voit interpellé par la Commission des droits humains de l'ONU au sujet du Protocole de Palerme sur la traite qu'il ne respecte pas assez, notamment parce qu'il pratique plutôt une politique de renvoi à domicile, ne se préoccupant pas des droits des victimes ni des dangers que ces personnes soient, de retour dans leur pays, ou bien violentées ou bien simplement remises dans la filière de la traite.

Quoi demander à nos éluEs politiques

Le Protocole de Palerme visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes est notre point de référence. Signé en décembre 2000, il est entré en vigueur au Canada en décembre 2003. Ce protocole invite les États signataires (Articles 6, 7 et 8) à assurer la sécurité physique des victimes pendant qu'elles se trouvent sur son territoire, à prévoir une assistance juridique, à assurer leur rétablissement physique, psychologique et social, à leur assurer un logement convenable, une assistance médicale et psychologique, des possibilités d'emploi, d'éducation et de formation et de prendre des mesures appropriées (par ex. : un visa spécial) qui permettent aux victimes de la traite des personnes de rester sur leur territoire, à titre temporaire ou permanent. Ces diverses mesures constituent précisément les demandes que les équipes de lobbying³

adressent aux députés afin que ceux-ci interpellent le gouvernement sur ses responsabilités.

...les députés savent que les religieuses sont engagées socialement et ont un impact.

Il est important que nos députés soient sensibilisés et se manifestent en chambre, parce que les grands traités internationaux signés à l'ONU n'ont aucun impact si les gouvernements membres de l'ONU ne ratifient pas ces traités. Il ne faut pas négliger non plus

d'intervenir auprès des députés provinciaux. En effet, avant que le Canada puisse ratifier un traité, il faut que les législatures provinciales donnent leur accord. C'est souvent à ce niveau que le bât blesse.

On voit donc l'importance du lobbying pour que les traités qui protègent les victimes de la traite soient respectés par nos dirigeants. Il y a plusieurs façons de faire du lobbying, en formant une équipe de lobbying dans son comté, en écrivant des lettres aux députés, ou en parlant de ce problème dans nos associations, groupes, paroisses, comité, en encourageant les membres à se renseigner et à s'impliquer.

1. Jean-Paul II, Puebla disc. inaug. III, 3.
2. Religieux et promotion humaine, Plenaria SCRIS 25-28 avril 1978.
3. cf. *Guide du lobbying sur le trafic des femmes et des enfants*, préparé par CATHII, sur le site de la CRC.